

La Prestation Technologique de réseau

PTR pour Prestation Technologique Réseau. Cette aide financée par Oséo et la Région Midi-Pyrénées, et adaptée aux PME, est prescrite par les **membres du réseau RDT**.

1. A quoi sert l'aide PTR ?

Il s'agit d'une aide incitative mise en place depuis 1991 pour aider les petites et moyennes entreprises qui sont peu familiarisées avec les technologies. **L'objectif est de les accompagner à s'engager dans l'innovation**. Depuis sa création, plus de 2000 PTR ont été accordées en Midi-Pyrénées.

2. Quelle est son montant ?

Une aide PTR accompagne un projet qui est réfléchi dans sa globalité : celui-ci intègre alors les frais internes de l'entreprise et le coût de la prestation externe. **La subvention peut aller de 50 à 80 % du coût d'une prestation externe. Dans tous les cas, l'aide est plafonnée à 10 000 euros** (le plafond a été doublé mi 2008). Ainsi, en 2009, 96 PTR ont été accordées pour un montant de subvention de 712.000 euros. L'enveloppe globale des projets était de 1,7 millions d'euros.

3. Quelles sont ses avantages ?

L'aide PTR est à la fois très simple et très réactive. Simple car le dossier à remplir pour la demande est constitué d'une simple feuille, avec, en annexe, le devis de la prestation demandée. **L'argumentaire est assuré par les Intervenants technologiques du réseau RDT, qui sont habilités à prescrire la PTR**.

Réactive, car la PTR est instruite en direct par Midi-Pyrénées Innovation. Les délais d'instruction et la réponse sont ensuite apportés sous quinzaine. Ensuite, l'aide est versée directement au prestataire : la PME qui la sollicite n'a pas d'avance de trésorerie à faire.

4. Quelles sont les règles ?

Dans tous les cas, la PME qui sollicite la PTR doit faire appel à une **compétence extérieure**. Le but est de mettre en place des partenariats technologiques. Le dossier doit s'inscrire dans une démarche d'innovation et d'accroissement du niveau technologique de l'entreprise. La PTR ne financera pas un investissement dans un process qui existe déjà mais un développement spécifique à l'entreprise. La PTR s'adresse aux petites entreprises et est spécialement adaptée à leurs besoins.

5. Quels sont les profils des entreprises soutenues ?

Il n'y a pas de secteurs privilégiés. La PTR aide à vérifier la faisabilité technique d'un projet, avant d'aller plus loin. L'an dernier, 90 % des aides ont concernées des entreprises primo-innovantes. 78 % d'entre elles étaient des PME de moins de 10 salariés.

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Haute Garonne est à vos côtés pour vous accompagner et vous orienter dans votre projet.

Dans ce cadre, elle est Intervenante technologique du réseau RDT et prescrit des PTR. Pour d'en bénéficier ou avoir plus d'information contactez :

Fanny POTAGNIK
tél. 05.61.10.71.23
mél. : fpotagnik@cm-toulouse.fr